



Paris, le 15 novembre 2017

Madame Muriel PENICAUD
Ministre
Ministère du Travail
127 Rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : prorogation des délais de consultation du PSE GE Hydro France Grenoble

Copies à :

- M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances
- M. Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Lionel BEFFRE, Préfet de l'Isère

Madame la Ministre,

Le 19 juillet dernier, la Direction de Général Electric (GE) annonçait le projet de restructuration de la branche hydroélectrique et ses conséquences sur le site de Grenoble. Ce projet s'inscrit dans un plan massif de restructuration de la branche énergie, dont les détails stratégiques ont été présentés lundi 13 novembre par John Flannery, PDG de Général Electric. Le site de Grenoble est directement concerné par ce plan qui prévoit la suppression de 345 emplois, soit près de la moitié des effectifs du site. Nous dénonçons ce projet de restructuration incompréhensible et nous partageons l'inquiétude et la colère des salariés.

La date du 19 juillet 2017 marque le point de départ des quatre mois légaux de concertation dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Il y a quelques semaines, la Direction de GE a unilatéralement prorogé le délai de ce PSE de quinze jours. La remise des conclusions est donc désormais fixée au 04 décembre 2017. Ce délai a été confirmé lors de la visite du Président Directeur Général Monde, Monsieur Yves Rannou, le 08 novembre à Grenoble.

Or jusqu'au 24 octobre, date à laquelle le comité de groupe européen (IRS) a rendu son avis (négatif) sur le projet de restructuration, la concertation a été menée de manière globale sur les trois sites européens concernés : Birr, Bilbao et Grenoble. La consultation n'a pas porté spécifiquement sur le plan de suppression des emplois du site de Grenoble et des mesures d'accompagnement associées.

Dans ce contexte, nous considérons que la véritable concertation avec les organisations syndicales sur le site de Grenoble est réellement engagée depuis le 24 octobre 2017 et, malgré une prorogation de quinze jours, la date du 04 décembre pour la remise des conclusions demeure inacceptable.

Ainsi nous demandons un délai de concertation de deux mois supplémentaires afin d'examiner toutes les propositions alternatives et viables qui existent pour conserver cet outil industriel majeur et limiter le nombre de suppression d'emplois.

Par ailleurs, ce délai supplémentaire permettrait d'obtenir toutes les garanties attendues sur les mesures d'accompagnement et de reclassement des salariés.

Pour rappel General Electric s'était porté acquéreur en 2015 de la branche énergie d'Alstom et en particulier de sa division hydraulique. Un accord avait été conclu avec la participation de l'Etat représenté par Emmanuel Macron, alors Ministre de l'Economie, et qui déclarait que le gouvernement « serait comptable des engagements pris en la matière ».

Ainsi nous appelons à votre bienveillance sur ce dossier afin d'examiner avec attention la demande de prorogation de deux mois supplémentaires du PSE et tenir les engagements qui avaient été fixés en 2015.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et dans l'attente des suites que vous donnerez, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Guillaume GONTARD
Sénateur de l'Isère



Frédérique PUISSAT
Sénatrice de l'Isère



Michel SAVIN
Sénateur de l'Isère



Marie-Noëlle BATTISTEL
Députée de l'Isère



Éric PIOLLE
Maire de Grenoble



Christophe FERRARI
Président de
Grenoble-Alpes-Métropole

